

Règlement des élèves des classes élémentaires

Je ne dois jamais :

- être violent(e) verbalement ou physiquement
- manquer de respect vis-à-vis des adultes
- faire quelque chose qui peut être dangereux pour moi-même ou les autres

A l'école :

- je suis poli(e) avec les enfants et les adultes
- j'obéis et j'écoute les adultes qui sont responsables de moi
- je joue avec tous les enfants
- je sais que les adultes m'aident et m'écoutent si j'ai un problème
- je porte l'uniforme
- j'arrive à l'heure
- je joue sans me mettre en danger et sans mettre les autres en danger
- je ne fais pas mal, je ne dis pas de gros mots ou d'insultes

Dans la classe :

- j'écoute bien le professeur et les autres enfants
- je chuchote et je lève le doigt pour parler en groupe
- je range ma table et la classe
- je prends soin du matériel et du travail des autres
- je reste assis sauf si le professeur m'autorise à me lever
- je partage le matériel
- je travaille en silence pour laisser les autres élèves travailler
- je soigne mon travail, je fais mes devoirs et j'apporte mes affaires
- je suis honnête : je ne triche pas, je ne copie pas

Dans les couloirs et les escaliers :

- je me mets en rang à ma place
- je chuchote
- je marche calmement
- je ne stationne pas dans les toilettes ou les couloirs

Dans la cantine :

- je me lave les mains avant de manger
- je mange proprement
- je m'assois à ma place et je reste assis(e)
- je parle doucement et je ne parle pas la bouche pleine

Dans les toilettes :

- je laisse les toilettes propres
- je tire la chasse
- je me lave les mains

Punitions :

- Un rappel de la règle
- Etre mis à l'écart dans la classe pour travailler
- Indication sur la fiche de suivi, accompagnée par une autre punition pour les faits graves
- Aller dans une autre classe avec un travail
- Fiche de réflexion
- Un travail-punition (lignes à copier, tables d'addition ou de multiplication à copier, conjugaisons à copier, mots ou texte à recopier) à faire à la maison ou pendant (une partie de) la récréation et à faire signer par les parents. L'enfant doit être capable de réaliser sans difficultés seul le travail demandé.

A la cantine :

- changer de place, une fois ou définitivement
- rester pour aider à ranger la cantine

Dans la cour :

- s'asseoir sur le banc

NB : Seulement en dernier recours ou dans les situations extrêmes, l'élève sera envoyé au secrétariat ou chez le proviseur. Les élèves ne se déplacent pas seuls dans les couloirs. Un adulte responsable doit toujours être présent au sein de la classe.

Je soussigné (e) (NOM et Prénom de l'élève)

certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur du Lycée Français International Anvers et m'engage à en respecter les dispositions.

Anvers, le Signature de l'élève :